

Pfuit! Disparus les districts et les préfets. Vivent les circonscriptions!

STRUCTURE TERRITORIALE • Les constituants optent pour la réforme et préfèrent les circonscriptions administratives aux districts. Pas sûr que cela change grand-chose...

constituante
verfassungsrat

JEAN GODEL

Structures territoriales: le maintien des districts – sans en indiquer le nombre – obtenu à l'arraché l'an dernier n'a pas résisté hier à la volonté de réforme de la Constituante. Laquelle, à l'épaulé-jeté cette fois, a évacué de l'avant-projet les notions de district et de préfet. Mazette! Par 61 voix contre 59 et... 3 abstentions, elle a préféré l'amendement de Moritz Boschung (dc, Guin) cosigné par 11 constituants de gauche et du centre. Cette bombe à fragmentation institutionnelle, l'une des grandes nouveautés de cette première lecture, instaure la notion de circonscriptions administratives en lesquelles l'Etat peut subdiviser le territoire. Elle laisse à la loi le soin d'en définir les tâches, la structure et l'organisation, et ce dans un délai de dix ans dès l'entrée en vigueur de la Constitution. Ce qui pourrait donc bien refroidir les enthousiasmes...

Et avec ça, je vous mets quoi? Une clause, une seule, de l'amendement de Placide Meyer (dc, Bulle), adoptée par 77 voix contre 40 et qui introduit la notion d'autodétermination démocratique. Elle laisse la porte ouverte à des modifications de la structure territoriale «avec l'accord des citoyens actifs des districts concernés». L'ex-préfet de la Gruyère aurait bien sûr aussi voulu sauver la peau de son ancienne fonction et celle des districts. Le tout a été envoyé à la commission de rédaction pour étude de l'adéquation des articles adoptés.

Deux autres amendements ont été battus à 2 contre 1: celui du PS divisant le territoire en régions et agglomérations, lequel l'emportera provisoirement sur celui d'André Schoenenweid (dc, Fribourg) et Philippe Wandeler (cs, Fribourg), trois districts où s'exercent les tâches décentralisées de l'Etat. Un ultime amendement (PCS), caduc, ne sera pas soumis au vote: il prévoyait le maintien des districts, mais avec la possibilité d'un préfet pour plusieurs d'entre eux ou même à temps partiel!

CHEVAL CONTRE E-GOVERNMENT

Les reproches faits aux districts tournent tous autour de leur désormais mauvaise adéquation avec les tâches qu'ils sont censés remplir. Lesquelles, de plus en plus, dépassent les limites de ces entités administratives



Pour Antoinette de Weck (au centre), en touchant aux districts, on «joue avec la chair et le sang des Fribourgeois». Bigre!
ALAIN WICHT

sans personnalité juridique (donc sans pouvoir décisionnel) fixées au XIX^e siècle à l'aune du pas du cheval. Police, Registre du commerce, Etat civil, Office de la circulation, arrondissements forestiers, régions touristiques, Protection civile, culture, hôpitaux, collaborations intercommunales, j'en passe – et des meilleures – toutes ces structures ignorent désormais les frontières des districts voire du canton. Sans parler du e-government qui pointe à l'horizon. «Même Fribourg a évolué!», se réjouit Philippe Risse (dc, Valruz). Pour Moritz Boschung, le district «perd de sa perspicacité».

Cosignataire de son amendement, Yvonne Gendre (s, Avry-devant-Pont) estime plus judicieux de définir l'espace de décision et d'action le plus adéquat en fonction de la tâche à exécuter. Du coup, le rôle du préfet (l'appellera-t-on encore ainsi?) doit être clarifié, ajoute Moritz Boschung. Pour lui, c'est l'occasion de prendre au sérieux l'autonomie des communes. Cosignataire lui aussi, Olivier Suter (cit, Estavayer-le-Gibloux) fait remarquer qu'on ne fait là qu'appli-

quer à la lettre l'article 58, déjà adopté, qui demande à l'Etat d'attribuer ses tâches à la collectivité publique la mieux à même de les accomplir.

AH! LA DISTANCE SENTIMENTALE

Et l'identité régionale, chevillée au corps de chaque Fribourgeois, c'est bien connu? Si, pour Patrik Gruber (s, Guin), elle n'a pas besoin du district pour perdurer, elle tient visiblement très à cœur à Peter Bachmann (r, Morat). Lequel, pour être ouvert, ne se sent pas moins très bien dans son Lac qui, «sentimentalement, est bien à cinquante kilomètres de Fribourg». Le supermarathon Morat-Fribourg est né! Pour Antoinette de Weck (r, Fribourg), «on joue là avec la chair et le sang des Fribourgeois».

Erika Schnyder (Villars-sur-Glâne) défend l'amendement socialiste: avec lui, les régions et agglomérations permettent un rééquilibrage entre zones rurales et centres urbains. L'identité de ces entités gagnerait en cohésion. En outre, la fonction de préfet serait maintenue.

Mais au fait, toutes ces nouvelles structures fonctionnent malgré les

districts, constate Placide Meyer. L'avant-projet, qui maintient ces derniers, convient donc à l'UDC et à bien des radicaux: simple et évolutif, dira Jean-Jacques Marti (r, Fribourg). «Les petits districts sont le gage d'une bonne collaboration et sont aptes à relever les défis du temps», défend Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-St-Denis). La Sarine est trop grande? Faisons de la capitale un huitième district, imagine Pierre-André Liniger (udc, Rueyres-les Prés)! Bref: small is beautiful!

Avec l'amendement Boschung, tout est possible, y compris l'absence de toute structure entre Etat et communes, craint Philippe Vallet (dc, Bulle). «C'est un blanc-seing». Or, le Gruérien le concède: il a peur du vide! alors que l'avant-projet, lui, a bon fond. Enfin, Nicolas Grand a beau chercher, il ne trouve aucune critique objective contre les districts. Leur âge? Pas une tare, un label! «Régionalisez, agglomérez, mais de grâce, tolérez nos districts!» La consultation dira si les Fribourgeois ont envie d'être aussi intolérants que leurs constituants.

JnG

Le sort des Eglises se décide aujourd'hui

SOCIÉTÉ CIVILE • Séparation ou non? On a eu un premier aperçu hier sur la question: les constituants souhaitent le statu quo. La disparition de l'impôt entraînerait de graves conséquences pour les Eglises reconnues, estiment-ils.

Il n'y est pas allé par quatre chemins, Frédéric Sudan (r, Bulle). Pour lui, les Eglises et autres communautés religieuses doivent être régies par le droit privé. Point à la ligne. A partir de là, le sujet n'a plus de raisons de s'étaler davantage dans la chartre. Au passage, il souligne qu'il n'est pas correct non plus de ne reconnaître que les Eglises catholique romaine et évangélique réformée. «Que fait-on des autres courants de pensée? Soyons cohérents: ne citons aucune Eglise» a-t-il lancé hier à l'assemblée en l'exhortant, au nom d'un Etat totalement laïc, à suivre son amendement. Mais les constituants ne l'ont pas entendu de cette oreille: par 84 voix contre 25, ils ont rejeté sa proposition. Du coup, les élus éplucheront, aujourd'hui, les articles que Frédéric Sudan entendait supprimer. Et décideront ainsi du sort de ces communautés religieuses et de leur

relation avec l'Etat. Les discussions ont pourtant esquissé les contours de ce qui pourrait se décider aujourd'hui. Et il semble clair que de nombreux constituants souhaitent le statu quo. Ils ne veulent donc pas entendre parler de séparation entre les Eglises reconnues et l'Etat. C'est le cas de Daniel de Roche (dc, Guschelmuth) qui avertit: une séparation aurait de graves conséquences pour ces Eglises. Surtout en ce qui concerne leurs sources de revenus, puisque l'impôt ecclésiastique ne sera plus perçu. «Elles auront alors à déployer davantage d'énergie et de temps pour trouver de l'argent. Ce qui se fera au détriment de leurs actions sociales.»

«C'EST CARRÈMENT ROUGE»

Claude Schenker (dc, Fribourg) va plus loin: «Fribourg ne mérite pas la séparation», insiste-t-il en rappelant

notamment les rôles importants que jouent les Eglises dans le canton, tant sur le plan culturel que social. «Les Eglises fribourgeoises emploient 500 à 600 personnes. Sans impôt, c'est près de 500 emplois en moins!» Et de lancer à l'adresse du président Christian Levrat (s, Vuadens), par ailleurs président du syndicat de la communication: «Ce n'est plus Orange, c'est carrément rouge.»

UNE PORTE OUVERTE

Et sans impôt, qu'advient-il des bâtiments, s'interroge encore Claude Schenker? «Il y a près de 200 églises dans le canton, sans parler des centaines de chapelles, de cures, de locaux de service et de réunion. Sans impôt, il est évident que les paroisses n'auront plus un sou pour les bâtiments, plus rien pour les œuvres d'art.» Claude Schenker n'entrevoit dès lors qu'une solution: transférer

aux communes cette charge. Enfin, Noël Ruffieux estime que ce qui est présenté dans l'avant-projet a un caractère moderne et tient compte de la réalité actuelle. «84% des Fribourgeois ont dit, lors du recensement de 2000, appartenir à l'une ou l'autre des deux Eglises reconnues.» Et il n'est d'ailleurs pas exclu que d'autres communautés puissent aussi accéder à un statut de droit public. L'avant-projet laisse cette porte ouverte.

Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne) tout comme William Grandmaison (r, Courtepin) ont pourtant tenté de soutenir Frédéric Sudan, bien seul même au sein de son parti. Il n'appartient pas à l'Etat de reconnaître un statut de droit public à une communauté religieuse, soulignent-ils. Car cela va à l'encontre de la liberté de chacun d'avoir droit à sa propre croyance.

KP

TIME OUT

Le syndicat SIB donne son soutien aux enseignants

RÉACTION • Le SIB région Fribourg encourage l'action entreprise par les enseignants. Tel est le message transmis hier, par Armand Jaquier, secrétaire syndical. «L'école est l'un des premiers endroits d'intégration sociale qui peut aboutir – si elle en a les moyens – à une société équilibrée», estime le syndicat. «Une société qui veut que chacun de ses membres puisse vivre dignement doit par l'école et la formation entre autres donner à ses enfants tous les outils en «savoir» et en «savoir être» possibles». Toujours selon le syndicat, les décisions d'économie unilatérales des autorités cantonales ne peuvent que conduire à une exclusion toujours plus grande des plus faibles.

LJB

EN BREF

Portes ouvertes au Centre Richemond

VILLARS-SUR-GLÂNE • Le Centre Richemond propose, depuis 1994 à la route de Moncor 15 à Villars-sur-Glâne, un programme d'activités de promotion de la santé et de développement personnel. Il organise une journée de portes ouvertes samedi 22 mars dès 14h. Plusieurs méthodes y seront présentées, dont le yoga, la géobiologie avec travail sur l'énergie et la méditation. Renseignements au 026 322 53 67.

Les indemnités des autorités judiciaires sont revalorisées

ORDONNANCE • Le Conseil d'Etat a décidé de revaloriser les indemnités des membres non permanents des autorités judiciaires. «La réduction de 20% qui avait été opérée en 1994 dans le cadre de mesures d'économie est supprimée avec effet au 1^{er} janvier 2003», selon une ordonnance de l'exécutif cantonal datée du 18 mars. A cela s'ajoute une adaptation à l'évolution du coût de la vie, enregistrée depuis décembre 1996 (+5,15%). Ainsi, ces membres non permanents touchent désormais 188 fr. par journée et 122 fr. par demi-journée. LIB

PUBLICITÉ



RADIO FRIBOURG

A L'OMBRE DU BAOBAB

Spécial Festival International de Films de Fribourg:

Serge Zeitoun & Martin Girod

Lu à Ve: 9h00 à 10h00

89.4 / 94.1 / 98.9 / 106.1

Hôtel-de-Ville de Broc

Grande salle

Samedi 22 mars 2003
dès 20 heures

GRAND BAL

animé par

Génération 70

avec 10 musiciens

AMBIANCE
DES ANNÉES 70

Entrée: Fr. 10.-

130-121555